

- une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations auxquelles se réfère le marché, réalisées au cours des trois (3) derniers exercices au maximum (cf. imprimé DC2)

Pour les entreprises dont la date de création est inférieure à 1 an, le récépissé du dépôt de déclaration auprès du Centre de Formalité des Entreprises justifiera l'absence de déclaration concernant le chiffre d'affaire. Dans ce cas, l'entreprise est autorisée à justifier sa capacité financière par tous moyens, notamment par une déclaration appropriée de banques.

#### **Capacité technique :**

- une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour les trois (3) dernières années au maximum (cf. imprimé DC2)
- la présentation d'une liste des principaux marchés équivalents effectués au cours des trois (3) dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations effectuées pourront être prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'entreprise (cf. imprimé DC2).

→ (• certification Apsad en cours de validité ou adhésion à la charte professionnelle de qualité A.D.M.I.S. (Association des Distributeurs de Matériel Incendie et Services) ou équivalent. La preuve de l'équivalence peut être apportée par tout moyen, notamment par des références correspondantes.

Si le candidat s'appuie sur d'autres opérateurs économiques pour présenter sa candidature, il est tenu de produire pour chacun de ces opérateurs les mêmes documents qui sont exigés du candidat pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières et production d'un engagement écrit de chacun de ces opérateurs justifiant que le candidat dispose de leurs capacités pour l'exécution du marché.

#### **3.2 - Pièces relatives à l'offre :**

- **L'acte d'engagement et ses annexes** : complétés, datés et signés **en original** par le(s) représentant(s) qualifié(s) du/des prestataire(s)

- **Le bordereau de prix unitaires** dûment renseigné daté et signé par la personne habilitée à engager la société

Ce bordereau concerne les prestations du marché conformément au CCP

L'ensemble des bordereaux deviendront contractuels dès la notification du marché.

#### **Le mémoire technique**

Dans ce mémoire, le candidat devra décrire très précisément la **methodologie, les moyens techniques et matériels ainsi que les moyens en humains** qu'il mettra en œuvre pour l'exécution du présent marché.

**Tous les éléments demandés doivent être impérativement fournis.**

L'ensemble du document deviendra contractuel dès la notification du marché.